

## CONVOCATION D'AGE : VOTE SUR UN PROJET D'ÉMISSION ET D'ATTRIBUTION GRATUITE DE BSA AUX ACTIONNAIRES

La société annonce la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appelée à se prononcer sur une délégation spécifique au Conseil d'administration pour la mise en œuvre d'un projet d'émission de bons de souscription d'actions (BSA) attribués gratuitement aux actionnaires.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 26 mai 2026 à 17h, conformément à l'avis publié au BALO le 17 avril 2026. Les modalités de participation et l'ensemble des documents préparatoires seront mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société, à la rubrique Assemblée Générale.

### UNE OPÉRATION RESPECTANT PLEINEMENT LES DROITS DES ACTIONNAIRES

L'opération envisagée, qui sera mise en œuvre par le Conseil d'administration en cas de vote favorable de l'Assemblée Générale, repose sur l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires existants, proportionnellement à leur participation au capital.

Cette structure garantit le respect du principe d'égalité entre actionnaires : aucune tranche réservée ni suppression du droit préférentiel des actionnaires n'est envisagée dans ce cadre.

A l'issue de l'attribution gratuite, chaque actionnaire disposera ainsi de la faculté de conserver, céder ou exercer ses BSA dans les conditions qui seront fixées par le Conseil d'administration.

### ASSOCIER LES ACTIONNAIRES À LA PHASE D'EXPANSION DE LA SOCIÉTÉ

La résolution soumise au vote des actionnaires vise à mettre à disposition du Conseil d'administration un instrument financier permettant aux actionnaires d'accompagner la prochaine phase d'expansion de la société.

Bien que le Conseil d'administration dispose déjà de certaines délégations financières, il a souhaité soumettre ce projet directement au vote des actionnaires, dans un souci de transparence et de bonne gouvernance.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration décidera de la mise en œuvre de cette opération et en fixera les modalités (parité, calendrier, prix d'exercice et admission éventuelle à la cotation), dans l'intérêt social et en fonction des conditions de marché.

## A PROPOS DE TRACTIAL

TRACTIAL est un groupe français d'infrastructure financière coté sur Euronext Growth Paris, développant des infrastructures de paiement et des services financiers réglementés pour le marché européen.

Agréée en tant qu'Établissement de Paiement par l'ACPR et enregistrée en tant que PSAN auprès de l'AMF, la société opère des infrastructures technologiques et plateformes financières utilisées par les entreprises pour intégrer paiements, comptes financiers, stablecoins et solutions de conversion entre monnaies traditionnelles et actifs numériques (crypto-actifs), notamment via des passerelles entre finance traditionnelle et certaines crypto-monnaies telles que le Bitcoin, dans un cadre réglementaire européen.

À l'intersection de la finance traditionnelle, de la blockchain et des monnaies numériques, TRACTIAL développe des infrastructures destinées à accompagner l'évolution des systèmes de paiement et l'émergence d'une nouvelle génération de services financiers numériques.

Informations réglementaires :

- Établissement de Paiement supervisé par l'ACPR - CIB 16748
- Inscrit au registre REGAFI de la Banque de France - identifiant n° 61076
- Enregistré PSAN auprès de l'AMF (démarches engagées dans le cadre du règlement européen MiCA)

TRACTIAL est coté sur Euronext Growth Paris  
(Code ISIN : FR0014014ZV8 – Code mnémonique : ALTRA)